

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 3 mars 2025

Lundi 3 mars 2025 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET, Mme COUPERIER Julie, M. ROCHE Denis, M. MILLON Julien, M. DORCHIES Sébastien et M. MANNEVILLE Raphael.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 3 février

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 3 février est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12,
Vu la délibération n°2022-016 du 30 juin 2022 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, et à l'expérimentation du Compte Financier Unique en 2024 pour les comptes 2023,

Le Conseil Municipal a désigné comme président de séance Mme Julie COUPERIER. Il délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 exposé par Mme Julie COUPERIER, 1ère Adjointe au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recefftes	Prévision budgétaire totale	A	708 138,41	295 785,00	1 003 923,41
	Recettes réalisées (1)	B	118 785,62	308 012,19	424 797,81
	Restes à réaliser	C	165 715,82	0,00	165 715,82
	Autorisation budgétaire totale	D	718 669,90	744 203,41	1 462 873,31
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	188 472,30	161 497,28	349 969,58
	Restes à réaliser	F	293 234,00	0,00	293 234,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-89 686,68	144 514,91	74 828,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 531,49	448 418,41	458 949,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-59 155,19	592 933,32	533 778,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-127 518,18	0,00	-127 518,18
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-186 673,37	592 933,32	406 259,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique dressé pour partie par le comptable, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable pour les parties qui le concerne, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Conformément au Code des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Julie COUPERIER, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Fermage

Madame Le maire explique qu'il convient de mettre à jour le fermage de la parcelle de la commune, travaillée par Monsieur ROCHE, Mme le Maire propose de louer le terrain pour 150€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire à la majorité.

4. Acceptation du don des Fêt'Arts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'association "Les Fêt'arts du Fort", la présidente souhaite faire don à la commune du solde tout compte restant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à accepter le don et à encaisser le chèque émis par la présidente de l'association Mme Jéshel DESFONTAINE;
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour l'encaissement de ce chèque.

5. Point sur les travaux

- **Réhabilitation de l'ancienne école**

Mme le Maire explique que le marché est actuellement en ligne jusqu'à lundi 10 mars 17h, plusieurs entreprises sont venues visiter le chantier le jeudi 27 février. La commune est dans l'attente du diagnostic d'amiante pour le bâtiment, 12 lots ont été mis en ligne sur le marché public. Dès la clôture du marché, les offres seront remises au cabinet d'architecte, qui fera une remise de l'analyse des offres la semaine 12.

Le bâtiment a été vidé, Automne Radieux a déménagé dans l'ancienne bibliothèque, et le RPE dans la salle des fêtes.

Mme HUGUET propose de mettre un plan du projet sur le site afin que les habitants aient connaissance du projet.

Pour les subventions la demande de la DETR a été renouvelé puisqu'il n'y avait plus de fond en 2024, on pourrait également avoir une subvention avec Billom Communauté de 15 000€.

- **Réhabilitation du quartier du Fort**

Monsieur MILLON informe que la fontaine à eau qui doit être présente arrivera courant avril.

Mme le Maire informe que les plantations ont été réalisé par la Régie du Territoire et qu'ils reviendront pour planter le gazon.

6. Point sur l'Auberge du Vieux Four

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré Monsieur ALBOURY de Billom Communauté dans le cadre de la reprise de l'Auberge, une annonce a été mise, plusieurs candidats se sont manifestés. Elle propose au conseil de fixer une date pour rencontrer les candidats et que 2 personnes participent aux entretiens avec elle. Mme HUGUET Brigitte et Mme VILLENEUVE Catherine feront passer les entretiens avec Mme le Maire, la date est fixée le mercredi 19 mars à 14h, ces entretiens seront suivis d'un Conseil Municipal à 18h le même jour.

7. Remplacement Jean-Claude VERNET

Madame Le Maire rappelle que l'agent technique est en arrêt maladie pour une durée indéterminée, et qu'il devient nécessaire de le remplacer. Elle précise que la commune est dans l'attente du retour du Centre De Gestion pour les modalités à mettre en place. Pour l'instant 5 candidats ont postulé. Ces candidats seront reçus d'ici fin mars un vendredi par Mme le Maire et Messieurs ROCHE Denis et DORCHIES Sébastien. Un contrat de 3 mois à 24heures sera proposé dans un premier temps.

8. Enquête Publique « Impasse du puits »

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu, le commissaire enquêteur remettra son rapport d'ici un mois.

9. Concertation ZA EnR Billom Communauté

A la demande de Billom Communauté, une concertation a été menée concernant les énergies renouvelable la semaine 9, aucune manifestation n'a été notée. Une délibération devra être prise après le 11 mars.3

10. Questions diverses

- Les authentiques Malamuts ont fait part de leur souhait d'avoir une subvention pour s'occuper des chemins de randonnées notamment, le conseil décide de leur attribuer la somme de 150€, une délibération sera prise lors du Conseil pour le vote du Budget.
- Mme le Maire rappelle qu'une réunion pour l'organisation de la fête du village aura lieu vendredi 14 mars à 19h à la salle des fêtes.
- La commune est inscrite pour la journée du patrimoine le week-end du 20 septembre 2025
- Les prochains conseils municipaux auront lieu le 19 mars et le 9 avril.

La séance a été levée à 21h05

Le secrétaire de Séance,
Brigitte HUGUET

Le Maire,
Bernadette DUTHEIL

